



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Dotation du bariolage « multi-environnement » au sein des armées

Question écrite n° 2055

Texte de la question

Mme Alexandra Masson interroge M. le ministre des armées et des anciens combattants sur la généralisation de la dotation du bariolage « multi-environnement » au sein des armées. Annoncé en 2022 sur les services de communication de l'armée de Terre, ce nouvel uniforme promettant aux fantassins d'accroître leur furtivité avec « un gain de temps de 25 % avant leur détection » devait équiper les militaires à partir de 2024. Conçue par la section technique de l'armée de terre en partenariat avec le service du commissariat des armées, cette nouvelle dotation serait une modernisation majeure de l'équipement des forces armées. Une modernisation nécessaire dans ce contexte d'intensification des conflits asymétriques mondiaux et du retour en Europe d'un conflit interétatique. Dans une doctrine gouvernementale qui se veut pourtant novatrice dans l'objectif de faire face à l'éventualité d'un conflit de « haute intensité », l'introduction d'un tel équipement serait un facteur supplémentaire quant à la préservation de la continuité de la souveraineté nationale. Alors que l'on est bientôt en 2025, plus aucune communication n'est faite sur le développement de cet uniforme et le projet semble rester embryonnaire. Ces retards incessants, à l'image des interminables délais de livraison des nouveaux fusils d'assaut HK416 aux réservistes de la garde nationale, laissent transparaître une certaine indifférence des gouvernements successifs. Ainsi, elle l'appelle à respecter les engagements pris en 2022 pour que les militaires aient accès à un équipement adapté aux enjeux matériels contemporains.

Texte de la réponse

Les difficultés techniques d'impression des motifs sur le tissu, dues à la technicité des matières retenues pour résister au feu, ayant été surmontées, la loi de programmation militaire 2024-2030 a initié le cycle des commandes par le service du commissariat des armées du bariolage multi-environnement. A l'issue des contrôles de qualité sur les effets reçus à l'automne 2024, les premières distributions ont commencé au mois de décembre 2024, conformément au plan d'équipement des armées. Après la force opérationnelle terrestre et d'autres unités en 2025, l'effort sera poursuivi pour que l'ensemble des armées soit doté d'ici la fin 2026.

Données clés

Auteur : [Mme Alexandra Masson](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (4^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2055

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : Armées et anciens combattants

Ministère attributaire : [Armées](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [19 novembre 2024](#), page 6015

Réponse publiée au JO le : [1er avril 2025](#), page 2245